

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		SIMO INTERNATIONAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2		
Adresse de l'entreprise		54 rue du 19 janvier 92380 GARCHES FRANCE		Durée de l'exercice précédent *		1 2		
Numéro SIRET*		3 3 1 6 9 2 6 6 5 0 0 0 7 7		Néant		*		
				Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 1 9		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC				
		Frais d'établissement *		CQ				
		Frais de développement *		CX				
		Concessions, brevets et droits similaires	20 253	AF	20 253			
		Fonds commercial (1)		AH				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AJ		AK				
		Autres immobilisations incorporelles		AL				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AN				
		Terrains		AP				
		Constructions		AR				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	AR		AS					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AT	170 285	AU	147 667	22 619	
	Autres immobilisations corporelles		AV					
	Immobilisations en cours		AX					
	Avances et acomptes		CS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS		CT					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CU	56 000	CV	56 000		
	Autres participations		BB	714 955	BC	274 955	440 000	
	Créances rattachées à des participations		BD					
	Autres titres immobilisés		BE					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	BE		BG					
	Prêts		BH	60 000	BI		60 000	
	Autres immobilisations financières *							
TOTAL (II)		BJ	1 021 493	BK	498 875		522 618	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL		BM				
		Matières premières, approvisionnements		BN				
		En cours de production de biens		BP				
		En cours de production de services		BR				
		Produits intermédiaires et finis		BT	1 078 902	BU	72 202	1 006 700
	CRÉANCES	BT		BV	249	BW		249
		Avances et acomptes versés sur commandes		BX	772 135	BY	74 397	697 738
		Clients et comptes rattachés (3)*		BZ	160 457	CA		160 457
	DIVERS	CA		CB				
		Autres créances (3)		CD				
Capital souscrit et appelé, non versé			CE					
Comptes de régularisation	CE		CF	567 482	CG		567 482	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:		CH	10 414	CI		10 414	
	Disponibilités		CJ	2 589 638	CK	146 599	2 443 040	
	Charges constatées d'avance (3) *							
	TOTAL (III)							
Comptes de régularisation	FW							
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Écarts de conversion actif * (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 611 132	IA	645 474		2 965 658	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	
							92 996	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 600 000)	DA	1 600 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB				
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	160 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG	470 377			
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 040 731)			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	1 189 645			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV	500 000			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	20 162			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	540 225			
	Dettes fiscales et sociales	DY	107 713			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	14 617			
	Autres dettes	EA	421 389			
Compte régul.	EB	171 906				
TOTAL (IV)	EC	1 776 013				
Ecarts de conversion passif *	ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 965 658				
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Écart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 755 851			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 841 689	FB	3 381 913	FC	5 223 602	
	biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue	FG		FH	(70)	FI	(70)	
	services*	FJ	1 841 689	FK	3 381 843	FL	5 223 532	
	Chiffres d'affaires nets*					FM		
	Production stockée*					FN		
	Production immobilisée*					FO		
	Subventions d'exploitation					FP	181 359	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FQ	245	
	Autres produits (1) (11)					FR	5 405 136	
Total des produits d'exploitation (2) (I)								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	3 008 327	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 858 214	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	25 100	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	651 259	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	61 956	
	Salaires et traitements*					FY	620 245	
	Charges sociales (10)					FZ	225 081	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	33 307
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 442
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2 580	
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	6 487 512
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	(1 082 376)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	46 371	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	16 036	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)							GP	62 407
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 237	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)							GU	6 237
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	56 170
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	(1 026 206)

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	28 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	28 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 840	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	39 686	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	42 526	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(14 526)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	5 495 543	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	6 536 274	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(1 040 731)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *			HP	
		Dont - Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	31 390
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	33 599
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9					
	Dont cotisations facultatives Madelin A7					
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Amendes et pénalités				2 840		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				39 686		
Produits exceptionnels sur opérations en capital					28 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
INCORP.										TOTAL I		1		2		3					
CORPORELLES										TOTAL II		1		2		3					
FINANCIERES										TOTAL III		1		2		3					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										TOTAL IV		1		2		3					
Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL														Néant <input type="checkbox"/> *							
Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9					
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD		20 253		KE		KF			
Terrains										KG		KH		KI							
Constructions										KJ		KK		KL							
Sur sol propre										L9											
Dont Composants										M1											
Sur sol d'autrui										KM		KN		KO							
Dont Composants										M2											
Installations générales, agencements* et aménagements des constructions										KP		KQ		KR							
Dont Composants										M3											
Installations techniques, matériel et outillage industriels										KS		71 441		KT		KU					
Autres immobilisations corporelles										KV		632 358		KW		KX					
Installations générales, agencements, aménagements divers *										KY		109 421		KZ		LA					
Matériel de transport *										LB		125 816		LC		LD		5 955			
Matériel de bureau et mobilier informatique										LE				LF		LG					
Emballages récupérables et divers *										LH				LI		LJ					
Immobilisations corporelles en cours										LK				LL		LM					
Avances et acomptes										LN		939 036		LO		LP		5 955			
TOTAL III																					
Participations évaluées par mise en équivalence										8G				8M		8T					
Autres participations										8U		346 955		8V		8W		440 000			
Autres titres immobilisés										1P				1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières										1T		141 100		1U		1V		13 250			
TOTAL IV										LQ		488 055		LR		LS		453 250			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		1 447 345		ØH		ØJ		459 205			
INCORP.										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW		20 253		1X	
CORPORELLES										TOTAL III		IY		NG		774 705		NH		170 285	
FINANCIERES										TOTAL IV		I3		NJ		110 351		NK		830 955	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		885 056		ØL		1 021 493		ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2020

Exercice N clos le 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 9 |

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: SIMO INTERNATIONAL

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise SIMO INTERNATIONAL							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	18 112	PF	2 141	PG		PH	20 253
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	66 325	QA	658	QB	66 982	QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	612 686	QE	3 317	QF	616 003	QG	
	Matériel de transport	QH	77 909	QI	21 303	QJ		QK	99 212
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	110 600	QM	5 889	QN	68 034	QO	48 455
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	867 520	QV	31 167	QW	751 020	QX	147 667
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	885 632	ØP	33 307	ØQ	751 020	ØR	167 920
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				0		Z9	0	Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>SIMO INTERNATIONAL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	36 4U	36 4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	36 TV	36 TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	19 672 6F	19 672 6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	346 955 9V	16 000 9W	330 955 9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	198 847 6P	128 088 6R	72 202 6S
	Sur comptes clients	6T	74 397 6U	6V	74 397 6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	639 872 TY	1 442 TZ	163 760 UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	639 908 UB	1 442 UC	163 796 UD	
	- d'exploitation	UE	1 442 UF	147 760	
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH	16 036	
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/>		*					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	714 955	UM		UN	714 955			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	60 000	UV		UW	60 000			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	92 996				92 996			
	Autres créances clients		UX	679 139		679 139					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	343		343					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	78 314		78 314				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	26 457		26 457				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	55 343		55 343					
	Charges constatées d'avance		VS	10 414		10 414					
	TOTAUX			VT	1 717 961	VU	850 010	VV	867 951		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	540 225		540 225						
Personnel et comptes rattachés		8C	52 370		52 370						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	46 832		46 832						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	51		51					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	8 459		8 459					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	14 617		14 617						
Groupe et associés (2)		VI	500 000		500 000						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	421 389		421 389						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	171 906		171 906						
TOTAUX			VY	1 755 851	VZ	1 755 851					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	500 000			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	17 924	XE	23 472
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	5 548		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX		XW	2 840
	Amendes et pénalités		WJ	2 840	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	à long terme - imposées aux taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme			WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	31 426
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	WR	57 738
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	- imposées au taux de 0 %							WH	
	- imposées au taux de 19 %							WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
Majoration d'amortissement*									
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	XG	
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD		
		Créance dérogée par le report en arrière de déficit						ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
							Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	1 056 767
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	999 029
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	999 029

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SIMO INTERNATIONAL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	2 151 784	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	2 151 784	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	999 029	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	3 150 813	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	32 896	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
Provisions pour perte de change	8X	8Y	36
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
Provisions sur titres de participations	9D	9E	16 000
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO 16 036
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SIMO INTERNATIONAL										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB							
					Aux réserves - Autres réserves	ZD	(1 040 231)						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(1 040 231)		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	(1 040 231)		Report à nouveau	ZG							
										TOTAL II		ZH	(1 040 231)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7				YQ							
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR							
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance					YT	215 654						
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	104 854			XQ	104 854						
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU							
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	92 645						
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV							
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES				ST	238 105						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	651 259						
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	3 204						
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	58 752						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	61 956						
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	370 860						
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	263 588						
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*					ØB	522 909						
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					ØS							
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK				%			
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)								
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG							
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH							
	— Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	0		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*						Valeur d'origine*		Valeur nette réévaluée*		Amortissements pratiqués en franchise d'impôt		Autres amortissements*		Valeur résiduelle	
①						②		③		④		⑤		⑥	
I - Immobilisations *	1	Mat. Indust				71 441						66 982		4 458	
	2	Agencement				632 358						616 003		16 355	
	3	Mat. inform				36 536						34 593		1 943	
	4	Mat. & mobi				34 370						33 440		930	
	5	Titres de p				16 000								16 000	
	6														
	7														
	8														
	9														
	10														
	11														
	12														
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES						Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *									
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value		Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)							
⑦		⑧		⑨	⑩										
					19%	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪							
I - Immobilisations *	1	12 000	7 542	7 542											
	2		(16 355)	(16 355)											
	3		(1 943)	(1 943)											
	4		(930)	(930)											
	5	16 000													
	6														
	7														
	8														
	9														
	10														
	11														
	12														
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+											
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+											
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+											
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+											
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice													
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme													
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*													
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨				(11 686)											
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩				(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪															

13

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B-SD 2020

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de					
	N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
N-7						
N-8						
N-9						
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^❶ ou 12,8 % ^❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ^❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^❶ .	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SIMO INTERNATIONAL</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SIMO INTERNATIONAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		8
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		5 223 532
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		4 470
TOTAL 1	OX		5 228 002
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		245
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		2 129
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		2 374
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON		3 033 426
Variation négative des stocks	OQ		1 858 214
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		546 405
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		2 580
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		5 440 625
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	(210 250)
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		(210 250)
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		5 228 002
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		8
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	01012019
	GZ	au	31122019
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

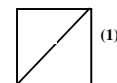
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 3 3 1 6 9 2 6 6 5 0 0 0 7 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIMO INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 54 rue du 19 janvier

CODE POSTAL 92380 VILLE GARCHES FRANCE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 3200000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GORAL Prénom(s) PIERRE Nom marital % de détention 68,44 Nb de parts ou actions 2190000 Naissance : Date 01101937 N° Département 75 Commune PARIS Pays FR Adresse : N° 86 Voie BOULEVARD CARNOT Code Postal 78110 Commune LE VESINET Pays FR Titre (2) MME Nom patronymique ZENNOU Prénom(s) ALICE Nom marital GORAL % de détention 12,1 Nb de parts ou actions 378200 Naissance : Date 07021940 N° Département 99 Commune CASABLANCA Pays Adresse : N° 86 Voie BOULEVARD CARNOT Code Postal 78110 Commune LE VESINET Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 3 3 1 6 9 2 6 6 5 0 0 0 7 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SIMO INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 54 rue du 19 janvier

CODE POSTAL 92380

VILLE GARCHES FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique	SAS	Dénomination	SPACE MARKET	N° SIREN (si société établie en France)	5 3 0 5 0 5 3 2 0	% de détention	70		
Adresse :	N° 54	Voie	RUE DU 19 JANVIER	Code Postal	92380	Commune	GARCHES	Pays	FR
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SIMO INTERNATIONAL 54 rue du 19 janvier 92380 GARCHES FRANCE France		54 rue du 19 janvier 92380 GARCHES FRANCE	
SIRET 33169266500077			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
		7ET9 Route des Champs Fourgons 92230 GENNEVILLERS	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	COMMERCE DE GROS D'HABILLEMENT	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	--------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%		Bénéfice imposable à 28 %		Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	999 029
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%								
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches								
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>					
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="text"/>			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :		
Tél :	Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :		
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 18062020	Lieu : GARCHES	
	Qualité :	RESPONSABLE COMPTABLE	
	Nom du signataire :	M COHEN	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2020)

Si déposé néant, cochez la case

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES										
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j				
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)				
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :							
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
			4	5	6	7	8	9	10	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
J DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVLТ imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLТ réalisée au cours de l'exercice					
					MVLТ restant à reporter					

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

2069-RCI-SD

Néant		PME au sens communautaire	x
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	Ces informations concernent le régime d'intégration fiscale		
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
MEC	15 671		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-32 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	